



ceides
Centre africain d'Etudes Internationales
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

Pôle Recherches et Publications

L'Afrique et la COP26 : entre attentes déçues et espoirs renforcés. Comment faire du changement climatique une opportunité pour l'innovation, la transformation et la croissance ?

Quatre Questions au Dr Christian POUT, Ministre Plénipotentiaire.
Directeur du séminaire de Géopolitique Africaine, Catholic Institute of Paris.
Président du Think Tank CEIDES.

Décembre 2021

1- Les dirigeants du monde se sont réunis il y'a peu à Glasgow pour la COP26, pouvez-vous nous dire quel parcours a été réalisé sur les principales problématiques depuis l'emblématique COP21 de Paris ?

Je crois pouvoir dire que ces dernières années, la question climatique a été au cœur des agendas nationaux, régionaux et mondiaux. La COP26 qui a récemment eu lieu du 31 octobre au 13 novembre 2021 à Glasgow en Ecosse, dans un contexte encore perturbé par la Covid-19 a démontré que les questions climatiques demeurent brûlantes et font l'objet plus que jamais d'une appropriation généralisée. On continue d'assister à un véritable « *basculement des consciences* » pour reprendre les propos du climatologue Michael E. MANN. Pour avoir une lisibilité et une compréhension adéquate de l'itinéraire suivi par les grandes problématiques liées au climat post COP21, il est opportun de rappeler le déclic survenu au sein du concert des nations lors de la 21^e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est déroulée à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 12 décembre 2015. Le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-Moon qualifia en effet la COP21 qui déboucha sur l'Accord de Paris de « *succès monumental pour la planète et ses habitants* ». C'est dire à quel point elle fut décisive pour définir les bases d'un accord général et contraignant, un exercice qui paraissait pourtant inenvisageable depuis 1992 au sujet des conférences des Nations Unies pour le climat. La finalité de cet Accord est de contraindre les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES, en anglais GHG). Il vise aussi à harmoniser les actions des Etats et des autres parties prenantes (acteurs non étatiques) pour contenir le réchauffement climatique à une augmentation de moins de 2°C en plus d'essayer de le restreindre à 1,5°C au-dessus du niveau préindustriel afin d'éviter des effets irréversibles. Je tiens à rappeler que les certitudes scientifiques énoncées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un rapport en 2014, établissaient très clairement que l'activité humaine est la cause principale du réchauffement climatique. Toutefois, il convient de préciser que ce résultat n'est pas imputable de la même façon à tous les acteurs. La responsabilité des puissances polluantes dont les activités sont à l'origine d'un trou dans la couche d'ozone stratosphérique a été engagée à la mesure des impacts qu'elles ont sur l'avenir de l'humanité. L'environnement étant un bien commun et les changements climatiques ayant des conséquences désastreuses sur toutes les composantes de la société, il s'est trouvé indispensable que toutes les parties collaborent pour apporter des réponses à ce problème universel. L'Accord de Paris a tenu compte de ces considérations, c'est pourquoi il consacre les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le principe de capacités respectives, applicables en fonction de la situation et des possibilités des acteurs concernés. Il indique que chaque pays doit adopter des mesures de réduction très sérieuses tout en améliorant quotidiennement les efforts entrepris. L'Accord prévoit aussi que toutes les parties communiquent « une contribution déterminée au niveau national ». Les évolutions dans ce sens doivent être contrôlées tous les 5 ans et reconsidérées. Par ailleurs, l'Accord poursuit une neutralité des émissions de carbone d'ici la deuxième moitié du siècle. A côté des objectifs de réduction des GES, l'Accord de Paris milite pour le renforcement des capacités et potentialités des pays dans le but de les aider à s'adapter aux changements du climat et à poursuivre leur développement en usant de méthodes plus respectueuses de l'environnement. De plus, il réitère la nécessité pour les pays

dits développés d'apporter leur concours aux pays les moins avancés, aux petits Etats insulaires à travers divers appuis techniques, technologiques et financiers.

J'aimerais ajouter que le traitement actuel des grandes questions climatiques a aussi été influencé par les engagements souscrits lors de la COP21. On se souvient que lors de cette Conférence des objectifs avaient été ciblés. Des pays, par exemple tels que, les États-Unis, s'engagèrent à diminuer d'un tiers d'ici 2030 leurs émissions de GES par rapport à l'année 2005 pour la production d'électricité. Le Japon déclara poursuivre une réduction de 26 % des émissions de GES pour 2030 par rapport au niveau de 2013. La Russie annonça réduire ses émissions de 25 à 30 % par rapport à 1990 d'ici 2030. L'Inde, bien que n'ayant pas identifié des limites, exprima sa volonté de réaliser une transition vers une énergie propre, particulièrement vers l'énergie solaire. La Chine s'engagea à diminuer ses émissions par point de PIB de 60 à 65 % par rapport à 2005, et progressivement réduire son pic de pollution. Le Canada affirma vouloir diminuer ses émissions de 26 à 28 % d'ici à 2025 par rapport au niveau de 2005. L'Europe, quant à elle s'engagea à une réduction de 40 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.

En analysant ces importantes déclarations, je crois qu'on peut affirmer sans excès qu'elles ont contribué à susciter un consensus global, qui par la suite a pu se consolider grâce à la significative implication des acteurs non étatiques dans la gouvernance de l'environnement. Cela a eu un écho très positif au sein de l'opinion publique mondiale. Malgré quelques entorses dues entre autres à l'époque à la décision prise en juin 2017 par les Etats-Unis sous l'ère TRUMP de se retirer unilatéralement de l'Accord de Paris, mais aussi, aux nombreuses tergiversations qui ont précédé l'activation des clauses les plus ambitieuses de l'Accord de Paris lors des différentes Conférences (COP22 à Marrakech (Maroc) en novembre 2016 ; COP23 à Bonn (Allemagne) en novembre 2017 ; COP24 à Katowice (Pologne) en décembre 2018 ; COP25 à Madrid (Espagne) en décembre 2019). Je dirais donc que les principales problématiques climatiques font désormais à quelques exceptions près l'objet de préoccupations communes et d'une vision partagée. En effet, tous les acteurs s'accordent maintenant sur l'urgence de promouvoir une croissance verte et d'encourager une économie décarbonée et résiliente. En outre, différentes entités en l'occurrence, les États, les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs, la société civile et les particuliers s'impliquent de plus en plus dans des initiatives visant la neutralité carbone. Les technologies liées aux énergies renouvelables sont plus recherchées et leur coût moindre qu'il y'a dix ans. D'influents institutions internationales à vocation économique à l'instar du Fonds Monétaire International (FMI), alignent leurs interventions sur les orientations mondiales de protection de l'environnement en s'appuyant par exemple sur l'Accord de Paris. Dans la même optique, des établissements financiers ont acté le désinvestissement des énergies fossiles. Certaines Banques centrales ont édicté de nouvelles normes pour l'intégration du risque climatique dans le système bancaire. La campagne "*Race to Zero*", conduite par les Nations Unies, rencontre aussi un franc succès. On note la définition de nouveaux objectifs pour arriver à la neutralité carbone d'ici 2050 de la part d'organisations de tous bords et de tous secteurs d'activité confondus. Des regroupements communautaires s'activent aussi, comme l'Union Européenne qui a mis en place un paquet législatif "*Fit for 55*", qui prévoit une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Au regard de ces exemples, vous conviendrez avec moi que les sujets climatiques qui sont devenus un enjeu géopolitique entre

les puissances du globe et un enjeu de négociation à part entière, ne cessent de gagner du terrain.

2- Quel bilan peut-on faire de la coopération internationale en matière de lutte contre les changements climatiques ?

L'entretien d'étroites relations, la prise de décisions en commun et la mutualisation des efforts par les acteurs du système international en matière climatique ne sont pas des phénomènes récents et spontanés. Ils se sont construits au fil du temps et se renforcent simplement avec l'augmentation des menaces et l'émergence d'une conscience collective plus avisée. De nombreux rapports et études y compris ceux du GIEC sont venus rappeler aux Etats, aux entreprises et à d'autres acteurs que la coopération devait rapidement s'intensifier si on voulait réduire à défaut de supprimer les périls que les dérèglements climatiques occasionnaient. Permettez-moi de rappeler que le changement climatique provoque d'extrêmes conséquences météorologiques (inondations, sécheresses, déluges et pics de chaleur), des feux de forêt, des pénuries d'eau, la disparition des glaciers et l'élévation du niveau de la mer, des modifications de la répartition de la faune et de la flore, voire leur extinction, des maladies végétales ou des infestations parasitaires, des pénuries de nourriture et d'eau fraîche, et le déplacement des personnes exposées à ces dangers, l'entretien des conflits etc. La plupart de ces perturbations sont le fait de l'utilisation de combustibles fossiles, de la déforestation et de l'agriculture, qui par ailleurs entraînent des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) (correspondant à près de 60 % des émissions de GES), de méthane (CH₄), de protoxyde d'azote (N₂O) et de fluorocarbures. Ces gaz à effet de serre d'origine anthropique émis dans l'atmosphère modifient selon Charles S. PEARSON « l'équilibre énergétique terrestre en permettant aux ondes courtes du rayonnement solaire de pénétrer l'atmosphère mais en empêchant les ondes longues d'en sortir. Le résultat est que les augmentations de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère modifient l'équilibre énergétique, entraînant une augmentation de la température ».

Historiquement, on perçoit les premiers signes d'une coopération internationale dans les années 1970 au moment où des données scientifiques irréfutables confirment l'accentuation de la concentration de GES dans l'atmosphère, ce qui met en branle le débat sur l'environnement et le climat dans les sphères politiques. C'est le début de ce que le Professeur Alexandre KISS a nommé « *l'ère écologique* ». Vont alors se succéder plusieurs rencontres internationales à grande portée au regard de la qualité des participants, de leur nombre, des sujets en discussion et des résolutions adoptées. En 1972, la Conférence des Nations unies sur l'environnement se tient à Stockholm (Suède) du 5 au 16 juin et rassemble 113 entités étatiques. Au terme de ce premier sommet international de la Terre, une Déclaration en 26 points fut élaborée. Elle récapitulait des principes concernant la protection et la promotion de l'environnement, et adoptait un plan d'action contenant des recommandations destinées aux Etats. Par la suite, l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) créa le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). En février 1979, se tient, à Genève, la première Conférence mondiale sur le climat qui répertorie les connaissances acquises sur la question et met l'emphase sur les effets pervers qui peuvent toucher la société. Au cours de cet événement, des scientifiques de renom attirent l'attention quant au réchauffement et cela permet de considérer le sujet comme un problème majeur. La volonté des politiques d'améliorer leur compréhension du système climatique se manifeste alors par la création d'un

programme mondial de recherche. En 1988, l'AGNU remet le problème sous le feu des projecteurs et l'idée d'une convention internationale sur les changements du climat commence à faire son petit bout de chemin. Les choses s'accélérent en 1989 lors d'une réunion d'experts sur la protection de l'atmosphère à Ottawa au Canada. Je dois d'ailleurs dire qu'on recensait déjà de multiples interpellations découlant de conférences régionales et appelant à l'adoption de mesures de réduction des émissions de GES. En 1990, le GIEC rend public son premier rapport et la même année, a lieu la deuxième Conférence mondiale sur le climat, rassemblant 137 pays et l'Europe communautaire à Genève. A cette conférence, 12 États de la Communauté européenne annoncent réduire leurs émissions de dioxyde de carbone et les ramener à des niveaux plus bas. Ces séquences ont fait germer l'idée d'élaborer un instrument international concernant le réchauffement climatique. En 1990, l'AGNU prend la décision de créer le Comité intergouvernemental de négociations (CIN) dont l'objectif est d'élaborer une convention-cadre sur le réchauffement du climat. Les négociations conduites en 1991 aboutissent en mai 1992 lors de la cinquième assemblée du Comité intergouvernemental de négociations, à l'adoption de la CCNUCC. Entrée en vigueur le 24 mars 1994, elle fut ouverte à la signature des États à Rio de Janeiro (Brésil) à l'occasion du troisième sommet de Terre de juin 1992. La Convention-cadre s'est fixée pour objectif ultime de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Signalons au passage que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'International Union for Conservation of Nature (IUCN) et le World Wide Fund for Nature (WWF) ont été à la manœuvre pour que se tienne le Sommet de Rio.

Au regard de ces évolutions, on peut affirmer que la coopération internationale en matière de lutte contre les changements climatiques s'est consolidée avec le renforcement de l'encadrement juridique et politique des questions climatiques. Comme je viens de le mentionner, avant la COP21 qui a permis de conclure l'Accord de Paris, une forme de gouvernance globale annonçant les couleurs d'une gestion intergouvernementale des problématiques climatiques, était déjà perceptible grâce à l'adoption du traité international qui consacra la CCNUCC en 1992 (aujourd'hui ratifié par 197 pays et l'UE), mais également, du Protocole de Kyoto signé au Japon, le 11 décembre 1997 (qui rassemble aujourd'hui 193 parties). Ce dernier Protocole institua une limite aux premières économies mondiales sur le rejet total des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec des périodes d'engagement à respecter (pour atteindre une réduction globale des émissions de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport à 1990).

Désormais, la diplomatie climatique ou plus largement environnementale, laisse à voir s'exprimer un multilatéralisme participatif. L'activisme des différents acteurs dans cette forme de diplomatie se justifie par les intérêts diversifiés qu'elle recèle, tant les enjeux en présence sont importants. En effet, le caractère interconnecté et global des questions environnementales s'explique par leur omniprésence dans notre société. Que ce soit pour parler des problèmes liés aux gaz à effet de serre, à l'utilisation de certaines formes d'énergie, à la pollution des modes de transports ou encore aux impacts de la mise en œuvre des politiques industrielles et agricoles, les États en particulier, mais aussi, les Organisations Internationales, les entreprises et la société civile poursuivent chacun des agendas dont les intérêts ne se croisent pas toujours sur tous les plans.

Il se trouve que les enjeux multi-facettes de l'environnement provoquent parfois des glissements dans l'identification et l'exécution des actions à mener. Je dois dire que ceci s'explique aisément. A côté des aspects écologiques qui constituent la première grille d'appréhension de « l'infrastructure naturelle de notre monde », l'environnement est aussi tout d'abord devenu un enjeu crucial des relations internationales, un outil de *soft power*, un levier de puissance. Il interfère dans le bien-être ou mal-être des populations. De telle sorte que les effets dommageables qu'il subit impactent directement l'état de santé des personnes, les écosystèmes forestiers, faunistiques et floristiques, l'économie, le développement infrastructurel, l'implémentation des projets, la résilience des communautés etc. Selon l'ampleur des difficultés causées par ces impacts, les capacités d'adaptation des Etats et des communautés se voient insuffisantes. L'environnement occupe ensuite une place non négligeable dans l'arène politique où les uns (ONG, mouvements citoyens jeunes etc.) se battent pour protéger et préserver les ressources épuisables et les autres, c'est-à-dire, les Etats et les entreprises (davantage les multinationales) se livrent à une intrigante compétition pour capter et exploiter les ressources naturelles inégalement réparties dans le monde. Sur ce dernier point, j'adhère à l'opinion du Professeur Patrice GOURDIN, lorsqu'il affirme que : *« les ressources naturelles constituent toujours l'une des richesses d'un territoire, donc une source de revenus pour le pouvoir et un objet de convoitise pour ses rivaux ou adversaires. De ce fait, elles fondent en partie la puissance d'un État et influent sur ses relations avec les autres »*. Enfin, l'environnement s'impose comme un enjeu stratégique, étant donné qu'il contribue à remettre en cause l'ordre socioéconomique et commercial bâti par les pays industrialisés. Il participe à reconsidérer le recours aux modèles de développement classiques par les pays les moins avancés, dans la mesure où certains choix sont désormais ouvertement perçus comme étant incompatibles avec les exigences de respect de l'environnement.

En dehors de l'aménagement d'un cadre politique stable et de la définition d'un encadrement juridique spécifique, je pense qu'on peut également apprécier la coopération internationale en matière climatique à travers la diversité renforcée des acteurs qui se mobilisent dans une logique d'inclusion et d'ouverture aux idées neuves. En guise d'illustration, on a pu observer lors de la COP21, l'implication des acteurs non étatiques directement dans son processus de réunions et de conférences. La présence du système des Nations Unies et ses agences spécialisées ; des agents ayant un statut d'observateurs ; des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales classés par la COP comme suit : « Business and industry NGOs (BINGO), Environmental NGOs (ENGO), Farmers, Indigenous peoples organizations (IPO), Local government and municipal authorities (LGMA), Research and independent NGOs (RINGO), Trade union NGOs (TUNGO), Women and Gender, and Youth NGOs (YOUNGO) ».

D'ailleurs, le Sommet Action Climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, António GUTERRES, le 23 septembre 2019, a été une occasion supplémentaire pour souligner le caractère inclusif et multi-acteurs des stratégies conçues. Les dirigeants mondiaux des gouvernements, des acteurs influents du secteur privé et la société civile étaient tous réunis pour soutenir le processus multilatéral, ainsi qu'accroître l'action et les ambitions climatiques. Ce sommet s'est focalisé sur les secteurs phares susceptibles de changer la donne : industrie lourde, solutions basées sur la nature, villes, énergie, résilience et financement climatique.

Le 2 novembre 2021, cet engagement pour la coopération cette fois dans le domaine de la sécurité, a aussi pu être démontré. Il s'est en effet tenu un évènement intitulé « Climate, Peace and Stability: Weathering Risk Through COP and Beyond », organisé par le Think Tank allemand Adelphi et la Munich Security Conference, en collaboration avec le Luxembourg et les Émirats arabes unis. Il regroupa les responsables au plus haut niveau de la sécurité/défense des grandes puissances. Les enjeux sécuritaires des changements climatiques ont été évoqués. Surtout que comme le rappelle la chercheuse Sofia KABBEJ de l'IRIS, « les armées sont souvent responsables de la plus grande partie des émissions de GES de leurs gouvernements respectifs (principalement dans les pays du Nord) ». Le lien entre la Sécurité et les changements climatiques avait d'ailleurs justifié la création en 2018 au sein des Nations Unies d'un mécanisme spécifique, *climate security mechanism*, qui vise à harmoniser son action en matière de risques sécuritaires liés aux changements climatiques. Plus tard, l'OTAN en juin 2021 et l'Union européenne (Service pour l'Action Extérieure) en fin 2020, ont publié des feuilles de route dédiées à la sécurité climatique.

Certes, il est vrai que la théorie de la coopération impose de fédérer les énergies pour trouver des solutions durables aux GES qui ne se cantonnent pas à des frontières précises, mais je suis plus porté à croire avec le Politologue Arthur STEIN que, « *la coopération interétatique se base sur le choix rationnel des États, tout en prenant en compte leur histoire et les contraintes liées à l'environnement international* ». Je précise toutefois qu'il s'agit ici d'une coopération très large et non pas uniquement interétatique. Pour preuve, à côté des Etats, certaines organisations internationales spécialisées se démarquent. Je peux ici citer d'une part, la Banque Mondiale qui a d'ailleurs élaboré un Plan d'action sur le changement climatique (2021-2025) dans le but de soutenir un développement vert, résilient et inclusif, en veillant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'adaptation, tout en réduisant la pauvreté et les inégalités. Entre 2016 et 2021, le Groupe de la Banque mondiale a apporté plus de 109 milliards de dollars de financements climatiques, dont un montant record de 26 milliards pour le seul exercice 2021. Ce Groupe s'avère aussi déjà être le plus grand bailleur de fonds multilatéral pour les investissements climatiques dans les pays en développement. D'autre part, je retiens les efforts fait par une agence du système des Nations Unies en l'occurrence l'UNICEF. Dans une étude parue cette année, cet organisme révèle que le changement climatique met en danger les droits des enfants. Un milliard d'enfants sont fortement exposés à la pollution atmosphérique, 920 millions aux pénuries d'eau et 820 millions aux canicules etc. Le réchauffement climatique menace leur santé, mais aussi leur éducation, leur nutrition, leur protection sociale et leur sécurité. L'étude montre que pratiquement la moitié des 2,2 milliards d'enfants dans le monde vit dans 33 pays classés « à très haut risque ». Leur présence excessive n'a rien de surprenant compte tenu du fait que les moins de 15 ans représentent en effet presque la moitié de la population des pays les plus pauvres qui sont aussi les plus menacés. Il est aussi établi que 99% des décès attribués aux changements climatiques surviennent dans les pays en développement et que 80% concernent des enfants. Ces dangers ne sont malheureusement pas les seuls à craindre pour nos enfants ou pour les jeunes. Des chercheurs ont questionné les répercussions psychologiques que peuvent avoir les interrogations qu'ils se posent sur leur avenir. Ils arrivent à la conclusion qu'ils se retrouvent pris au piège de l'éco-anxiété, une conséquence mal connue du réchauffement climatique. Cette dernière pathologie regroupe selon le Psychiatre, Dr Robin COOPER « un

large éventail d'émotions telles que l'inquiétude, la peur, l'anxiété, la tristesse, la souffrance, l'indignation, la colère, la confusion, la désorientation ».

On pourrait croire que la gravité de ces menaces suffit à faire converger sans réserve tous les acteurs dans la même direction, pourtant rien n'est moins sûr. Avant, pendant et après la COP26 qui s'est achevée il y a quelques semaines, on continue d'observer que des acteurs tels que la Chine, les Etats-Unis (qui représentent à eux deux plus de 40% des émissions mondiales de gaz à effet de serre), l'Inde, l'Australie, la Russie voire même l'Union européenne, qui figurent pourtant dans le premier cercle des puissances les plus polluantes, n'avaient toujours pas tous pris des engagements fermes sur le temps court pour transformer leurs modes actuels de vie et de production en renonçant par exemple à la déforestation et à l'extraction des énergies fossiles. Comme eux, d'autres Etats ne respectent pas toujours les résolutions prises lors des précédentes COP. Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a publié en cours d'année une synthèse très alarmante des contributions attendues des parties. On peut y lire que : « les engagements pris par les États sont nettement insuffisants puisqu'on se dirige vers une augmentation de +16% des émissions de GES d'ici à 2030 comparé à 2010, alors même que le GIEC estime qu'il faudrait réduire ces émissions de 45% d'ici à 2030 pour rester sous les 1,5°C d'augmentation ». Selon l'agence internationale de l'énergie (AIE), l'année 2021 aura connu la seconde plus haute augmentation des émissions de CO2 de l'histoire. Rappelons aussi que, selon un rapport du GIEC paru en août 2021, la décennie actuelle aura été la plus chaude en 125 000 ans.

La coopération mondiale sur le climat pourrait se renforcer si on mettait en place un système de sanctions, de contraintes contre les récalcitrants ou négationnistes, ou encore, comme l'évoque Alexandre KISS, « une institution supranationale spécifique ayant la capacité de servir d'appui central pour la coopération internationale dans ce secteur ».

En attendant d'en arriver là, on peut se réjouir du fait que la COP26 a permis d'oser, de mettre en débat des points autrefois passés sous silence comme le sort de l'industrie extractive. Les parties doivent désormais s'orienter vers « l'élimination progressive de l'énergie au charbon et des subventions inefficaces aux combustibles fossiles ». Une nouveauté dans l'histoire des COP, l'Accord de Paris ne faisant aucune allusion aux énergies fossiles. Dans un certain sens, la COP26 semble avoir été un triomphe pour la coopération internationale où les parties ont pu faire des concessions et compromis pour solutionner des problèmes communs. Le Secrétaire Général des Nations Unies, António GUTERRES lui-même a affirmé que le document final de la COP26, dit « Pacte de Glasgow pour le climat », « reflète les intérêts, les contradictions et l'état de la volonté politique dans le monde aujourd'hui ».

Parmi les sujets clés abordés et qui m'ont donné l'impression qu'un profond désir d'évoluer était partagé, je peux citer : le marché du carbone, la compensation financière pour les pays en développement et la prise en compte des émissions importées. D'autres actes forts ont aussi retenu mon attention durant cette COP26, notamment : l'annonce des Etats-Unis (qui ont aussi signé un accord pour mettre fin au financement des énergies fossiles à l'étranger) et de l'Union Européenne visant à réduire de 30% les émissions mondiales de méthane d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2020, qui ont été rejoints par plus de 100 pays. Les Nations Unies ont aussi relevé que « plus de 40 pays - dont de grands utilisateurs de charbon comme la Pologne, le Vietnam et le Chili - ont accepté de renoncer au charbon, l'un des principaux

générateurs d'émissions de CO₂ ». Onze pays - incluant la France, le Costa Rica, le Danemark, l'Irlande, etc. ont aussi annoncé la création de l'Alliance « Beyond Oil and Gas » afin de fixer une date limite pour l'exploration et l'extraction nationales de pétrole et de gaz. Dans une déclaration commune, les États-Unis et la Chine (qui vise la neutralité carbone en 2060) se sont également engagés à renforcer leur coopération en matière de climat au cours de la prochaine décennie.

3- Quels ont été les enjeux de cette COP26 pour l'Afrique ? Comment l'Afrique s'y était-elle préparée et qu'est-elle en droit d'attendre aujourd'hui ?

La COP26 comme les précédentes COP a fait l'objet d'un vif intérêt pour les acteurs africains, en particulier dans un contexte où la pandémie de corona virus est venue pervertir les conséquences assez dramatiques des changements climatiques sur le continent. Je pense qu'à cause de ses défaillances structurelles et difficultés conjoncturelles, l'Afrique subit de plein fouet les impacts des changements climatiques. Ici, sont légions, les sécheresses qui aggravent la compétition pour les terres, freinent la transhumance et qui d'après la FAO, pourraient causer la perte de 2/3 des terres arables du continent d'ici 2030 ; les vagues de chaleur ; les inondations qui perturbent la mise en œuvre des projets gouvernementaux, la vie des communautés et leurs moyens de subsistance augmentant l'insécurité alimentaire. On note aussi, la hausse du niveau des mers (qui menacent plusieurs pays de la Mauritanie au Golfe de Guinée, les États insulaires, comme les Seychelles, Madagascar, l'île Maurice etc.) et l'augmentation des émissions de CO₂, et de la quantité stockée par les océans, qui provoque une acidification de l'eau avec des impacts sur les organismes végétaux et animaux.

Comme vous le savez, nos terres sont un peu plus que d'autres exposées aux impacts des changements climatiques. Ceux-ci créent aussi une pléthore de risques sécuritaires. Ces constats sont d'autant plus vrais que le continent rencontre de gros soucis d'adaptation, mais aussi, le pourcentage élevé de l'agriculture et de la pêche dans les économies africaines les rend vulnérables aux variations climatiques. A cela s'ajoutent une faible mobilisation des ressources internes, des accès limités au capital, le faible recours à une main-d'œuvre qualifiée et à une technologie performante, indispensable pour engager d'efficaces initiatives de protection de l'environnement. Ceci explique aussi l'assujettissement des Etats africains à des obligations différenciées par rapport aux Etats développés.

Par ailleurs, des pratiques locales constituent également des dangers. A titre d'exemple, on estime que la « pollution de l'air intérieur résultant de l'utilisation traditionnelle de la biomasse est à l'origine de 500 000 décès prématurés par an. La collecte du bois contribue elle aussi à la dégradation forestière et représente un fardeau et une perte de temps considérables, notamment pour les femmes ». Dans son rapport « Africa Energy Outlook » publié cette année, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) révèle que la consommation de pétrole à l'horizon 2040 va augmenter davantage en Afrique qu'en Chine. Celle du gaz naturel connaîtra également une forte croissance ». Le pétrole constitue l'une des principales sources de devises sur le continent, quant au gaz, même s'il est de plus en plus utilisé par des entreprises pour pallier le déficit énergétique, les procédés d'extraction et de transformation demeurent à haut risque pour l'environnement. Sur le point relatif à l'énergie, le problème de la migration vers les énergies renouvelables se pose toujours avec acuité. Il se trouve qu'à

date, l'Afrique n'a installé que 5 gigawatts (GW) d'énergie solaire photovoltaïque, soit moins de 1% du total mondial, alors que le continent est doté de 40% des ressources solaires globales.

En marge de la volonté des Etats africains de trouver des remèdes à leurs problèmes, les enjeux étaient aussi pour les leaders africains de s'imposer dans les couloirs de la diplomatie climatique en étant au cœur des négociations, d'exercer leur *soft power* à la fois pour faire avancer des dossiers préoccupants et bénéficier de tous les appuis que peut apporter la solidarité internationale. La COP26 était donc perçue comme une opportunité où des solutions durables pouvaient être trouvées aux préoccupations climatiques africaines, d'où sa préparation originale par les parties africaines.

En effet, avant la COP26, quelques dirigeants africains ont pris part les 22 et 23 avril 2021, au Sommet des leaders sur le climat. Selon la Maison Blanche, le sommet visait à « galvaniser les efforts des principales économies pour faire face à la crise climatique ». Les cinq dirigeants africains (les Présidents Félix TSHISEKEDI, de la République Démocratique du Congo, d'Ali BONGO ONDIMBA du Gabon, d'Uhuru KENYATTA du Kenya, de Muhammadu BUHARI du Nigeria et de Cyril RAMAPHOSA d'Afrique du Sud) qui ont participé à ce Sommet ont souligné « le rôle indispensable que le continent doit jouer dans les efforts mondiaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius ». Par la suite, du 31 mai au 17 juin 2021, le groupe africain a pu bénéficier des sessions virtuelles des organes subsidiaires des Nations Unies sur le changement climatique pour « mettre en synergie ses positions sur toute une série de questions ».

J'aimerais insister sur le fait que les pays africains ont participé à la COP26 avec des idées bien arrêtées qui tournaient autour du lancement d'un objectif d'adaptation. Selon Tanguy GAHOUMA-BEKALE, le Président du Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique à la COP26, des pistes pour y parvenir avaient déjà été explorées et discutées. Celles-ci concernaient notamment : l'évitement du transfert par les pays développés de leurs responsabilités climatiques, (émissions cumulées de GES aux PEV) ; la fixation d'objectifs clairs pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ; la fourniture des ressources financières adéquates pour le climat et le transfert des technologies respectueuses de l'environnement aux pays africains ; la poursuite de l'agenda du financement climatique même en contexte de crise coronale au besoin en ratifiant un accord sur la poursuite du financement climatique à long terme (LTF) dans le cadre de la CCNUCC ; le parachèvement du financement du fonds vert à hauteur de 100 milliards de dollars comme mise de départ et non comme plafond ; la reconnaissance par les parties conditionnelles que les contributions déterminées au niveau national (CDN) représentent les contributions les plus ambitieuses à l'Accord de Paris sur le changement climatique, et qu'elles nécessitent des ressources de financement climatique qui devraient être accessibles par des canaux bilatéraux et multilatéraux ; et enfin, un soutien additionnel aux Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) et Initiative africaine d'adaptation (AAI).

Durant la COP26, le Groupe Afrique, une coalition régionale associant 54 pays africains aux intérêts communs et distincts qui formait déjà un bloc plus uni a pu parler « d'une seule voix forte, claire et unique » sur les principaux sujets. L'objectif était de « faire respecter une obligation contraignante en plaçant l'Afrique au cœur de l'agenda climatique mondial »,

comme le rappelait avant la COP26 M. GAHOUMA-BEKALE, le négociateur en chef du bloc africain.

Aujourd'hui, on peut se satisfaire de constater une très rapide progression de ce qu'Amy DAHAN-DALMEDICO, Directrice de recherche au CNRS et spécialiste du changement climatique a appelé « *la conscience du problème climatique* ». L'Afrique est traversée de toute part par cette prise de conscience. Même si elle demeure suspicieuse quant à la volonté des pays développés - gros pollueurs pour certains - de respecter les engagements souscrits à son égard.

On a pu recenser lors de la COP26, la présence d'une vingtaine de Chefs d'État et d'une trentaine de ministres parmi lesquels les Présidents Félix TSHISEKEDI de RDC, de Mohamed BAZOUM du Niger, de Denis SASSOU-NGUESSO du Congo-Brazzaville, d'Ali BONGO ONDIMBA du Gabon, d'Andry RAJOELINA de Madagascar, de Muhammadu BUHARI du Nigeria, d'Abdel Fattah AL-SISSI d'Égypte, de Nana AKUFO ADDO du Ghana, de George WEAH du Liberia, d'Uhuru KENYATTA du Kenya etc. Ceux-ci n'ont pas manqué d'appeler à plus de justice climatique et à en finir avec les paradoxes. Le continent ne contribue qu'à hauteur de 4 % au total des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), soit le pourcentage le plus faible de toutes les régions, mais il subit les plus graves conséquences, ce qui hypothèque ses ambitions de développement socio-économique. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, les coûts annuels d'adaptation dans les pays en développement, actuellement estimés à 70 milliards de dollars, passeront à 300 milliards de dollars d'ici 2030 et à 500 milliards de dollars d'ici 2050. Dans le même temps, les gouvernements africains consacrent actuellement entre 2 et 9 % de leur PIB au financement des programmes d'adaptation. Ce niveau est encore bien sûr très en deçà des besoins, mais en l'absence de soutien ou d'instauration de taxes spécifiques, il sera difficile pour les pays africains de mobiliser de nouvelles sources de financement.

C'est donc dire à quel point l'Afrique est impatiente de voir se concrétiser rapidement tous les engagements pris au cours de la COP26. L'un des plus attendus concerne la question des financements pour développer les programmes d'adaptation. L'Afrique qui est le continent le plus vulnérable aux changements climatiques n'a concentré jusqu'en septembre 2021 que 26 % des financements climatiques dans le monde alors qu'il représente 40% des pays éligibles à l'aide. Plus grave encore, les 100 milliards de dollars qui devaient être réunis avant 2020 depuis le sommet de Copenhague en 2009, ne l'ont pas été. En 2019, le montant mobilisé s'élevait à presque 80 milliards. L'acte final de la COP26 a appelé à une mobilisation « de toutes les sources pour atteindre le niveau nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, y compris en augmentant sensiblement le soutien aux pays en développement parties, au-delà de 100 milliards de dollars par an ». Personnellement, j'émets quelques réserves sur l'atteinte de ces objectifs en particulier d'ici 2023 comme prévu, surtout que les sommes à réunir sont davantage constituées de prêts et non de dons. Cela peut faire exploser dans le temps long la dette des pays africains qui atteint déjà des proportions inquiétantes. Egalement, les relations économiques internationales, et politiques dans une moindre mesure viennent encore d'entrer dans une période d'incertitudes avec l'apparition de nouveaux variants de la COVID -19, ce qui va rendre plus complexe toute levée de fonds.

Nonobstant cela, les actions post-COP26 annoncent dans le monde et en particulier en Afrique plus d'attention pour le maintien des droits humains (avec une focale sur le droit à un

environnement sain) et des droits des peuples autochtones ; des approches plus sensibles au genre ; plus de transparence ; le respect des échéances des CDN ; une surveillance assidue dans le développement de projets liés aux hydrocarbures et au charbon. Sur ce dernier point, je crois qu'il faut saluer la décision de la Côte d'Ivoire qui a abandonné cette semaine son projet de centrale à charbon à San Pedro, l'un des plus importants d'Afrique.

Grâce aux initiatives qui seront implémentées pour traduire dans les faits les décisions prises à Glasgow, les autorités africaines pourront concevoir des politiques publiques capables d'augmenter le recours aux technologies propres et d'améliorer l'efficacité énergétique. Elles pourront aussi mieux s'impliquer dans la transformation des systèmes agricoles et alimentaires qui détiennent une bonne partie des solutions aux objectifs climatiques mondiaux puisque susceptibles d'éliminer le carbone de l'atmosphère tout en nourrissant une population croissante. Je pense qu'il est aussi grand temps que ces autorités augmentent substantiellement leur investissement dans le savoir sur le changement climatique en s'intéressant plus aux sujets relatifs aux sciences atmosphériques, planetary health, aux interactions entre le climat et la forêt, les sols, à l'économie et la finance liées au climat et aux impacts du changements climatiques, à la préparation des modèles climatiques etc. En complément de l'amélioration des connaissances, les Etats africains doivent aussi se doter d'outils de veille et de monitoring du climat. Ces derniers pourront faciliter la veille et le suivi des forêts (faune et flore), des cours d'eau, des mangroves, des sols, de la qualité de l'air aussi bien en milieu urbain que rural, de la santé des animaux etc.

Dans tous les cas de figure, les mois à venir seront révélateurs de la capacité des pays africains à rendre plus audible leur discours sur le climat, à prêcher eux-mêmes par l'exemple en respectant les engagements souscrits durant la COP26 et à mobiliser les partenaires pour soutenir les projets qu'ils engageront. La COP 27 étant prévue pour se tenir du 7 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh en Égypte, elle sera une occasion pour l'Afrique de contribuer à fixer le nouveau cap climatique à suivre.

4- Le Cameroun est situé dans le bassin du Congo, deuxième poumon de la planète, et est également un pays de la Commission du bassin du Lac Tchad, qui est menacé de disparition avec des conséquences dramatiques. Que peut-il espérer de cette rencontre ?

Vous faites bien de le souligner. En ce qui me concerne, grâce à sa diversité géo climatique et à ses cinq zones agro-écologiques (ZAEs) le Cameroun présente tous les atouts pour raisonnablement être un « Etat pivot » dans la bataille contre le changement climatique dans le monde. Alors même qu'il jouit de potentialités naturelles uniques, le Cameroun subit néanmoins le contrecoup du changement climatique (multiplication des situations météorologiques extrêmes, diminution des précipitations et de la ressource en eau, perturbation de la distribution spatiale et temporelle des pluies, perturbation des rythmes saisonniers, augmentation des températures moyennes, etc.) ce qui globalement affecte l'atteinte de ses objectifs de développement. Pour autant, le Cameroun s'est toujours porté volontaire pour « agir afin de sauver la planète ». Il a ainsi pu prouver cet engagement en ratifiant l'Accord de Paris très tôt, dès le 12 juillet 2016. De même qu'il a fait passer ses engagements de réduction des Gaz à effet de serre de 32 % à 35%, soit 12 % inconditionnel et

23% conditionnés au soutien de la communauté internationale au moment de la révision de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Comme dans les précédentes éditions, le Gouvernement camerounais a joué sa partition lors de la COP26 en faisant entendre sa voix par l'entremise de son Ministre des Relations Extérieures, S.E.M Lejeune MBELLA MBELLA en sa qualité de Représentant du Chef de l'Etat et Chef de délégation. Ce dernier a donné la lecture que le Cameroun faisait des problématiques climatiques, mais aussi, présenté les points majeurs qui pour le pays nécessitaient des décisions courageuses et des actions rapides.

Je me souviens que lors de son discours à Glasgow, le Ministre MBELLA MBELLA a réinvité « les pays développés et les Partenaires Techniques et Financiers à respecter leurs engagements pris tout en envisageant de les revoir à la hausse au regard des prévisions contenues dans le dernier rapport du GIEC ». Il est aussi revenu sur l'importance d'approvisionner complètement le fonds de 100 Milliards de dollars et surtout d'alléger et simplifier les procédures d'accès aux financements. Compte tenu de ses écosystèmes qui figurent parmi les plus riches sur terre, le Ministre n'a pas manqué de rappeler que, je cite : « les financements dédiés aux efforts de séquestration des pays qui comme le Cameroun séquestrent beaucoup plus de carbone qu'ils n'émettent des gaz à effet de serre méritent d'être conséquents. Par ailleurs, ils doivent permettre d'une part la mise en place des alternatives équitables et durables au profit des communautés qui dépendent des ressources forestières et d'autre part d'assurer les activités de conservation. La lutte pour contenir la température moyenne de la planète à 1,5°C sera gagnée avec l'onction des Pays du Bassin du Congo réunit au sein de la COMIFAC ou sera perdue ». Je crois que cette invitation quasi officielle à une coopération plus serrée avec la COMIFAC permet de directement répondre à votre question. Il va sans dire en analysant les principales décisions prises lors de la COP26 que le Cameroun est légitimement en droit d'attendre que son invitation ait un écho mondial qui se traduirait par des actions concrètes sur le terrain. D'ailleurs, je me permets de dire que les choses sont sur la bonne voie, puisque parmi les promesses prises par les pays développés le 3 novembre 2021, il a été annoncé la mise en place d'un fonds de 1,5 milliard de dollars pour protéger la forêt du bassin du Congo.

Concernant le bassin du Lac Tchad qui est toujours menacé de disparition, et dont une bonne partie des populations de la zone septentrionale du pays et ailleurs dépendent, je dois dire qu'il serait intéressant qu'une partie des financements mobilisés et/ou à mobiliser dans le cadre de la COP26 puissent être mis à disposition de la Commission du Bassin du Lac Tchad et de l'UNESCO qui implémente déjà le Projet BIOPALT qui « apporte des solutions permettant de relever les défis de la conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes, tout en comblant le manque de production et de transmission des connaissances scientifiques ». Pour d'autres actions nationales, notamment, en matière d'exécution d'initiatives de développement dans des secteurs économiques considérés comme prioritaires, le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux au Cameroun devra se faire selon « des protocoles écologiquement conviviaux » pour reprendre l'expression du Professeur Joseph Armathé AMOUGOU, définis de commun accord. Il serait aussi souhaitable pour réadapter notre modèle de développement, de recourir systématiquement aux compétences de l'Observatoire national des changements climatiques pour intégrer la composante climatique dans les projets d'envergure menés au Cameroun.

Bibliographie :

AMOUGOU Joseph Armathé, Situation des changements climatiques au Cameroun – les éléments scientifiques, incidences, adaptation et vulnérabilité (Chapitre 32) in Ruppel, Oliver C./Kam Yogo, Emmanuel D. [dir.] Droit et politique de l'environnement au Cameroun – Afin de faire de l'Afrique l'arbre de vie, Law and Constitution in Africa, Volume 37, 2018, 961 p.

Etat du monde 2021 géopolitique du monde contemporain, Le Monde Politique, 2021.

GENA Cathérine, L'action de la Communauté internationale face à un problème universel : le cas du réchauffement climatique. Master en Sciences politiques (2017-2018), Université de Liège, Faculté de droit, Sciences Politiques et Criminologie.

Ourbak Timothée, Analyse rétrospective de la COP21 et de l'Accord de Paris : un exemple de diplomatie multilatérale exportable ? Rapport d'expertise, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), 2017.

Groupe de la Banque Mondiale, Plan d'action pour le changement climatique (2021-2025).

L'action de la FAO face au changement climatique, Conférence des Nations unies sur le changement climatique 2019.

COP26 à Glasgow : le point à mi-parcours, www.connaissancedesenergies.org

Changements climatiques en Afrique : quelles conséquences au niveau sécuritaire ? www.iris-france.org

COP26 : les enjeux sécuritaires des changements climatiques gagnent du terrain sur la scène diplomatique internationale www.iris-france.org

Climat : ce que l'Afrique attend de la COP26 – www.jeuneafrique.com

COP26 : où vont les financements climatiques en Afrique ? www.jeuneafrique.com

COP26 : les dirigeants africains appellent à la solidarité internationale, www.rfi.fr

COP26 : quand les pays tentent (encore) de miner la lutte contre les énergies fossiles www.liberation.fr

Courrier international, numéro spécial No 1617 du 28 octobre au 3 novembre 2021

<https://ideas4development.org//afrique-possible-developpement-bas-carbone/>

<https://ideas4development.org/ce-qui-reste-a-faire-apres-laccord-de-paris-sur-le-climat/>

www.un.org/africarenewal/fr/magazine/juillet-2021/cop26-sur-le-climat-les-priorités-de-lafrique

<https://www.connaissancedesenergies.org//cop26-laccord-du-moins-pire-211116>

<https://enb.iisd.org/Glasgow-Climate-Change-Conference-COP26>

Le Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES) est un laboratoire d'idées qui cumule plus d'une dizaine d'années d'expérience dont six d'existence officielle sous la forme d'une association indépendante, à caractère scientifique et à but non lucratif.

Le CEIDES a vocation à contribuer à la paix et à la prospérité du continent. Il s'engage ainsi à travers la stratégie, la recherche, le conseil, l'influence et la formation dans le cadre du continuum des 3D Développement/Diplomatie/Défense.

Il compte 4 Clubs actifs qui rassemblent des décideurs, chercheurs et partenaires à différentes échelles.

L'intelligence des situations et des contextes, sans enfermement systémique, par recours à la rigueur méthodologique des sciences sociales, la capacité à mettre en place des espaces ouverts, transdisciplinaires et multiacteurs de dialogue structuré et en partager le fruit par des mécanismes de lobbying et plaidoyer sont notre cœur de métier.



ceides
Centre africain d'Etudes Internationales
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

B.P. 35147 Bastos-Yaoundé/Cameroun

Tél : (+237) 243 105 872

www.ceides.org Email : infos@ceides.org



Think tank Ceides